



Séance du 30 avril 2014

n°14-64

Question n°1.1
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Désignation des représentants auprès du Conseil d'administration de l'association « Jeunes Arts Loisirs de La Ferté Saint-Aubin » (AJALFA)

Conformément aux statuts de l'association « Jeunes Arts Loisirs de La Ferté Saint-Aubin » (AJALFA), il est prévu la désignation de deux représentants de la commune. Le Maire est par ailleurs membre de droit.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner le représentant auprès du Conseil d'administration de l'association « Jeunes Arts Loisirs de La Ferté Saint-Aubin » (AJALFA) :

- 2 représentants (selon les statuts : le vice-président et un des membres de la Commission Enfance, jeunesse et vie scolaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Sylvie BRETON, M. Thierry MONTALIEU, Mme Colette ROUSSEAU, M. Dominique DESSAGNES)

- **AUTORISE** le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- **DESIGNE** 2 représentants auprès du Conseil d'administration de l'association « Jeunes Arts Loisirs de La Ferté Saint-Aubin » (AJALFA) : *Madame Stéphanie HARS et Madame Isabelle FIDALGO*

Le Maire
Constance de Pélichy



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton

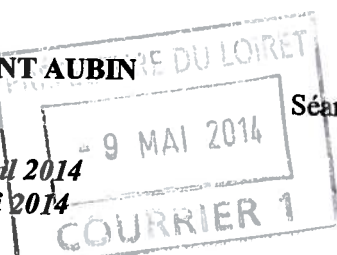
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2014

n°14-65

Question n°1.2
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Désignation des représentants auprès du Conseil d'Administration de l'association pour l'aide et l'accueil des personnes âgées « La Rabolière » et « L'Aubinière » (AAPA)

Conformément aux statuts de l'association pour l'aide et l'accueil des personnes âgées « La Rabolière » et « L'Aubinière » (AAPA), il est prévu la désignation de représentants de la commune. Le Maire est par ailleurs membre de droit.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Conseil d'administration l'association d'accueil temporaire « La Rabolière » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions ((M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Sylvie BRETON, M. Thierry MONTALIEU, Mme Colette ROUSSEAU, M. Dominique DESSAGNES)

- **AUTORISE** le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- **DESIGNE** 3 représentants auprès du Conseil d'Administration de l'association pour l'aide et l'accueil des personnes âgées « La Rabolière » et « L'Aubinière » (AAPA) :

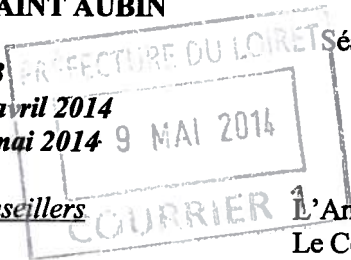
. Madame Stéphanie AUGENDRE MENARD, Madame Stéphanie HARS, Monsieur René MARMISSOLLE

Le Maire
Constance de Pélichy



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 mai 2014

Question n°1.3
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-66

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Désignation des représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA

La Commission de suivi de site (CSS - anciennement dénommée CLIC) pour l'établissement TDA, vise à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des établissements concernés et à promouvoir l'information du public. Elle réunit au sein de 5 collègues, les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés de l'établissement TDA. Le mandat des membres est de 5 ans.

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2008, prévoit la désignation d'un représentant de la commune.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Sylvie BRETON, M. Thierry MONTALIEU, Mme Colette ROUSSEAU, M. Dominique DESSAGNES)

- **AUTORISE** le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- **DESIGNE** 1 représentant auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA :
. Monsieur Jean-François KARCZEWSKI

Le Maire
Constance de Pélichy



Séance du 30 avril 2014

n°14-67

Question n°2.1
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote des taux de fiscalité 2014

Vu l'article 1636B *sexies* du Code général des impôts ;

Vu l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Vu la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, les taux votés doivent être notifiés aux services préfectoraux avant le 30 avril 2014 ;

Après avis de la Commission des finances du 28 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSERVE des taux identiques à 2013, soit les taux de fiscalité suivants pour 2014 :

	Taux 2014
Taxe d'habitation	20,65%
Taxe foncière	38,65%
Taxe foncière sur le non bâti	69,74%

Le Maire
Constance de Pélichy



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 15 mai 2014

Séance du 30 avril 2014

n°14-68

Question n°2.2
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Versement des subventions 2014 aux associations

Vu la commission des finances du 28 avril 2014 ;

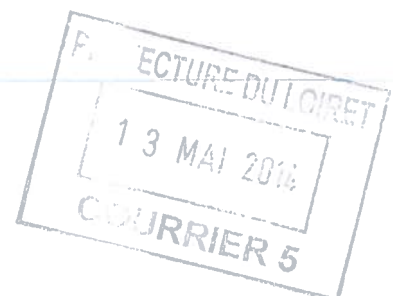
Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil municipal doit délibérer pour attribuer les subventions 2014 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions ((M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Sylvie BRETON, M. Thierry MONTALIEU, Mme Colette ROUSSEAU, M. Dominique DESSAGNES)

ADOPTE les subventions 2014 aux associations telles qu'elles sont proposées dans la liste annexée à la présente.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13 mai 2014



Question n°2.3
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Séance du 30 avril 2014

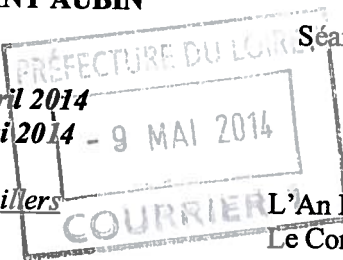
n°14-69

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Convention de partenariat financier avec l'association *USF Comité Directeur*

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 euros, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association USF est d'ordre sportif.

Il est attribué à l'association USF Comité Directeur :

- Une subvention d'un montant de 49 921 € pour l'année 2014
- Une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la section football

Vu la commission finances du 28 avril 2014 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier avec l'association USF Comité Directeur.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014



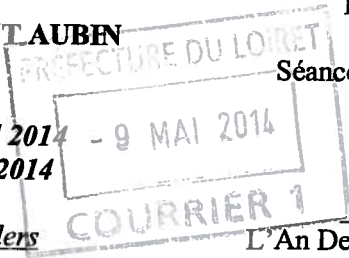
Séance du 30 avril 2014

n°14-70

Question n°2.4

Séance du 30 avril 2014

Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Convention de partenariat financier avec l'association *Amicale du personnel de La Ferté Saint-Aubin*

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 euros, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association *Amicale du personnel* est d'ordre social.

Il est attribué à l'association *Amicale du personnel* une subvention d'un montant de **36 000 euros** pour l'année 2014.

Vu la commission finances du 28 avril 2014 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier avec l'association *Amicale du personnel de La Ferté Saint-Aubin*.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014



Question n°2.5
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-71

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : **Convention de partenariat financier avec l'association *Harmonie municipale***

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 euros, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'association *Harmonie municipale* est d'ordre culturel.

Il est attribué à l'Harmonie municipale une subvention d'un montant de 96 542,85 € pour l'année 2014 dont :

- 31 913 euros au titre de la facturation prévisionnelle de la mise à disposition d'un agent communal, moins 570,15 euros au titre de la régularisation de 2013 soit 31 342,85 euros
- 63 000 euros de subvention conventionnée au titre de l'éducation musicale,
- et 2 200 euros au titre de la subvention versée pour le fonctionnement général de l'Harmonie municipale.

Vu la commission finances du 28 avril 2014 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier avec l'association *Harmonie municipale*.

Le Maire
Constance de Pélichy



Séance du 30 avril 2014

n°14-72

Question n°2.6

Séance du 30 avril 2014

Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Convention de partenariat financier avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse)

Vu la loi du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association, précisée par une circulaire du 15 février 2012 ;

Vu le contrat d'association conclu le 01/10/1987 entre l'Etat et l'école Sainte Thérèse ;

La mission principale de l'école Sainte-Thérèse consiste à assurer le service public de l'enseignement. La ville participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 euros, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

Au titre de l'exercice 2014, cette subvention s'élève à 31 618,62 € décomposée comme suit :

- 505,288 € (coût de revient des élèves en primaire) x 44 (nombre d'enfants inscrits en primaire à l'école Sainte-Thérèse), soit 22 232,67 € ;
- 347,627 € (coût de revient des élèves en maternelle) x 27 (nombre d'enfants inscrits en maternelle à l'école Sainte-Thérèse), soit 9 385,95 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec l'association OGEC, la convention fixant les conditions de financement de l'école Sainte Thérèse, pour un montant de 31 618,62 €.

Le Maire
Constance de Pélichy

Séance du 30 avril 2014

n°14-73

Question n°2.7
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Vote de la subvention 2014 au C.C.A.S de La Ferté Saint-Aubin

Vu la commission des finances du 28 avril 2014 ;

Vu le budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) ;

Afin de garantir le bon fonctionnement du C.C.A.S, il convient de verser une subvention communale de 57 600 € pour équilibrer le budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 57 600 € au C.C.A.S. de La Ferté Saint-Aubin

Le Maire
Constance de Pélichy



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 30 mai 2014

Séance du 30 avril 2014

n°14-74

Question n°2.8
Séance du 30 avril 2014
Affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Pertes sur créances irrécouvrables –dossier de surendettement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, notamment le chapitre 2 du titre VII ;

Vu la décision de la commission de surendettement de la Banque de France emportant effacement des dettes « cantines » et « accueil loisirs sans hébergement » à l'égard de la ville dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel ;

Vu le bordereau de situation N/REF 3105043204 remis à Madame le Maire par le receveur municipal en date du 17 mars 2014 ;

Considérant que l'extinction des créances fait obstacle à l'exercice de poursuites ;

Après l'avis de la commission des Finances du 28 avril 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement des dettes pour le débiteur concerné pour un montant total de 1 030,84 € ;

IMPUTE cette dépense à la nature 6542 « créances éteintes », fonction 01 du budget 2014 de la commune

Le Maire
Constance de Pélichy



Séance du 30 avril 2014

n°14-75

Question n°3.1
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : **Demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur le site de la société TDA Armements située route D'ARDON**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme, et le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.515-9, L.515-12 et R.515-25 et suivants,

VU le dossier de demande de servitudes d'utilité publique émis par URS France pour le compte de la société TDA Armements,

VU le projet d'arrêté définissant les servitudes et le périmètre à l'intérieur duquel elles s'exerceront,

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Loiret en date du 13 mars 2014 sollicitant l'avis du Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'instruction de cette demande,

VU l'avis de la commission urbanisme réunie le 29 avril 2014,

Les activités exercées par la société TDA Armements sont à l'origine de pollutions sur le site de La Ferté Saint-Aubin, situé route d'Ardon. L'ensemble du site est concerné par les servitudes d'utilité publique, à l'exception des zones boisées.

La société TDA Armements demande l'instauration de servitudes d'utilité publique sur son site. Elles pourront notamment avoir pour effets de limiter le droit à construire ou l'usage qui peut être fait de la zone et de fixer des prescriptions techniques particulières aux autorisations de construire.

Cinq servitudes d'utilité publique sont envisagées :

- **Servitude n° 1 : « usage des terrains »**

Usages autorisés : industriel, commercial ou tertiaire. Pour tout autre usage ou aménagement futur des parcelles concernées, obligation d'études préalables et mise en œuvre de dispositions constructives permettant de garantir l'absence de risque pour les usagers.

- **Servitude n° 2 : « disposition constructive sur l'implantation de canalisations d'eau potable »**
L'implantation de canalisation d'eau potable devra permettre d'empêcher tout transfert de terre impactée vers l'eau des canalisations.
- **Servitude n° 3 : « usage des eaux souterraines »**
Interdiction d'utiliser les eaux souterraines contenues dans les alluvions et dans la nappe de Sologne pour des usages sensibles (alimentaires, domestiques, irrigation, abreuvement des animaux).
- **Servitude n° 4 : « maintien et droit d'accès aux piézomètres existants »** implantés pour garantir la surveillance des eaux souterraines.
- **Servitude n° 5 : « travaux en relation avec des mouvements de terres »**
Compte-tenu de la pollution des sols, mise en œuvre d'un plan hygiène / sécurité obligatoire en cas de réalisation de travaux dans le périmètre. Possibilité de réutilisation, en remblais et sous conditions, de matériaux excavés dans les secteurs potentiellement pollués.

Ces servitudes visent :

- à pérenniser la mémoire des pollutions,
- à assurer la compatibilité de l'usage du site avec l'état du sol et du sous-sol,
- à interdire le prélèvement d'eau pour des usages sensibles et maîtriser l'usage de l'eau pour des procédés industriels,
- à obliger la mise en œuvre de dispositions constructives particulières pour la mise en place de canalisations d'eau potable,
- à maîtriser les mouvements de terres polluées
- et à garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental.

Ces servitudes d'utilité publique seront fixées par arrêté préfectoral et seront annexées au PLU.

Considérant que le dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique sera aussi soumis à l'avis du propriétaire des terrains,

Considérant que la ville pourra se faire entendre par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques lors de l'examen du dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site de la société TDA Armements, située route d'Ardon.

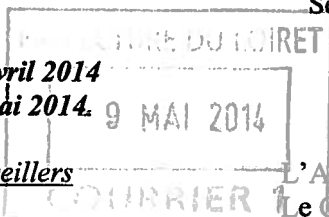
Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 5 mai 2014

Séance du 30 avril 2014

n°14-76

Question n°3.2
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014.



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Dépôt d'un recours par la SARL BERBERIS RENOVATION – Désignation d'un avocat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 avril 2014 confiant des délégations permanentes à Madame le Maire,

VU le certificat d'urbanisme opérationnel déposé le 10 octobre 2012 par M. SOUESME pour le compte de la SARL BERBERIS RENOVATION,

VU la déclaration Préalable n° 045 146 13 00081 déposée le 7 juin 2013 par la SARL BERBERIS RENOVATION

VU le recours déposé par la SARL BERBERIS RENOVATION auprès du Tribunal administratif le 26 septembre 2013,

VU l'avis de la Commission urbanisme réunie le 29 avril 2014,

La SARL BERBERIS RENOVATION a déposé le 10 octobre 2012, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel en vue de la création d'un lotissement d'un lot de 650 m² pour la construction d'une maison d'habitation sur un bien situé 63, boulevard du maréchal Foch, cadastré section BL n° 26 et d'une superficie de 1320 m². Le certificat d'urbanisme délivré le 5 novembre 2012 précisait que l'opération demandée n'était pas réalisable.

Le 7 juin 2013, LA SARL BERBERIS RENOVATION a déposé une demande de déclaration préalable ayant pour objet une division en vue de construire sur la parcelle BL 26. Le projet consistait en la réalisation d'un lot à bâtir d'une superficie de 650 m², le surplus bâti était divisé en 3 lots : les lots A et B bâtis et un accès commun de 197 m². Cette demande a fait l'objet d'une opposition par arrêté du 19 juillet 2013.

La SARL BERBERIS RENOVATION a déposé, le 26 septembre 2013, à l'encontre de la ville de La Ferté Saint-Aubin un recours auprès du Tribunal Administratif. Elle conteste l'opposition à la Déclaration

Préalable n° 045 146 13 00081 en date du 19 juillet 2013. La SARL demande au Tribunal Administratif de prononcer l'annulation de la décision contestée.

Considérant qu'il convient de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE la société d'avocats FIDAL, et notamment Maître Guillaume COLART avocat, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Maire
Constance de Pélichy

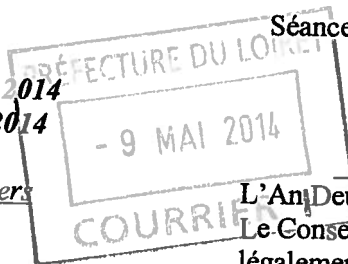
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-77

Question n°3.3
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de la Voirie Routière,

VU les délibérations du Conseil Municipal réuni le 12 décembre 2013, et du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2014, lançant l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal,

VU le dossier soumis à enquête publique, et le rapport du commissaire enquêteur en date du 19 mars 2014,

VU l'avis de la commission urbanisme réunie le 29 avril 2014,

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin souhaite clore l'emprise foncière située entre la parcelle BM 20, appartenant à la Ville de la Ferté Saint-Aubin, située en pied de talus SNCF et la parcelle supportant le complexe aquatique. Cette emprise relève du Domaine Public communal et représente une surface d'environ 685 m².

Lorsque le projet de complexe aquatique sera achevé, les sorties de secours, l'évacuation des blessés et les accès techniques déboucheront sur cette emprise. La clôture du site permettra de mettre en sécurité les installations et les accès.

Par délibération 12 décembre 2013 et dans le cadre du projet de centre aquatique, le Conseil municipal engageait la procédure de déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal. Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil communautaire décidait que les frais liés à l'enquête publique seraient à la charge de la Communauté de Communes.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 février au 14 mars 2014. Aucune remarque n'a été émise sur le registre de concertation mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable en date du 19 mars 2014.

Considérant que la liaison pour les piétons et les cycles entre la rue des temples, l'avenue Lowendal et la rive

gauche du Cosson sera maintenue par un cheminement existant à l'Est du complexe aquatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLASSE ladite partie de l'avenue Lowendal,

MET A DISPOSITION de la Communauté de Communes du canton de La Ferté Saint-Aubin la parcelle créée par déclassement du domaine public, ainsi que la parcelle BM 20,

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents à intervenir,

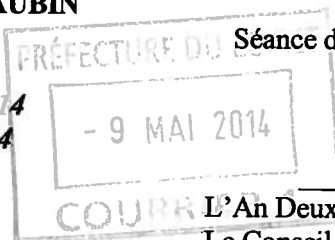
TRANSMET au service du cadastre les éléments nécessaire à l'identification de la parcelle.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 mai 2014



Question n°3.4
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-78

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : ZAC du Rothay - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale présenté par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour l'année 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-5,

VU la délibération décidant de confier à la SNC ATARAXIA la concession d'aménagement de la ZAC du ROTHAY et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention, le traité et le cahier des charges entre la ville de La Ferté Saint Aubin et la SNC ATARAXIA,

VU la note de conjoncture, présentée par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER, pour la ZAC du ROTHAY, sur les conditions de réalisation de l'opération sur l'année 2013 et les prévisions pour l'année 2014, l'état d'avancement de la négociation foncière au 31 décembre 2013 et les modalités prévisionnelles de financement,

VU l'avis de la commission urbanisme réunie le 29 avril 2014,

La ZAC du ROTHAY a été créée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2006 et concédée à la SNC ATARAXIA sous forme d'un traité de concession signé entre la ville et l'aménageur le 11 avril 2006. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Urbanisme, la SNC ATARAXIA / SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER soumet à l'approbation de la ville le compte-rendu d'activités 2013 pour la ZAC du ROTHAY.

La ZAC occupe une superficie de 26 hectares, situés de part et d'autre de la RNIL 20. Elle est destinée à accueillir des logements et des activités commerciales, tertiaires et hôtelières.

Situation de l'opération au 31 décembre 2013 :

- **Transfert du traité de concession :**

Un avenant a été régularisé le 24 décembre 2013 pour procéder à la cession de la concession d'aménagement par la société ATARAXIA AMENAGEMENT au profit de la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER qui est devenue l'aménageur de la ZAC.

- **Procédures administratives :**

Pas d'évolution en 2013.

- **Travaux :**

Les travaux de finition de la tranche 3 (hors secteur logement social) ont été réceptionnés au 1^{er} trimestre 2013.

Les travaux de viabilisation des ilots 7 et 8 (tranches 4 et 5) ont été achevés.

- **Acquisitions foncières :**

Les négociations sont en cours avec les propriétaires de la tranche 6 (arrière des commerces existants sur la RD2020).

Un accord de principe a été signé avec M. et Mme LASNE, propriétaires de l'ilot C.

Bilan financier au 31 décembre 2013 :

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2013, fait apparaître les évolutions par rapport au bilan 2012 :

- les dépenses prévisionnelles totales s'élèvent à 7.843.629 € dont 5 899.955 € sont déjà réalisées au 31 décembre 2013,
- les recettes prévisionnelles totales s'élèvent à 8.126.500 € dont 6.406 000 € ont été réalisées au 31 décembre 2013,
- au 31 décembre 2013, le bilan prévisionnel prévoit donc pour l'opération une trésorerie négative de 446.212 € du fait du décalage de perception des recettes lié au report de la vente de l'ilot A.

Entre 2006 et 2013 :

- les dépenses se sont élevées à 5.899.955 €, majoritairement pour les postes foncier (1.863.146 €) et travaux (2.164.060 €),
- les recettes ont été de 6.406.000 € pour la vente de lots libres (dont le prix moyen de vente est de 63.500 €).

En termes de dépenses,

- augmentation du poste travaux de la tranche 2 : + 20.000 € pour l'aménagement de l'aire de jeux et + 15.000 € pour la sécurisation de la rue des Brossardières,
- augmentation de + 30.000 € des frais financiers liés au décalage de la commercialisation de l'ilot A,
- augmentation de + 20.000 € des honoraires de commercialisation liés aux difficultés avec carrefour Market et aux délais d'écoulement.

En termes de recettes, le montant global des ventes reste sensiblement identique au CRAC de 2012, malgré le décalage de perception des recettes lié au report de la vente de l'ilot A.

Le programme de logements reste conforme au Dossier de Réalisation. Les ventes et réservations de lots à bâtir se poursuivent.

Un compromis de vente a été signé avec la société de pompes funèbres CATON pour l'ilot B1.

Suite à la non-réalisation des conditions suspensives, la promesse de vente signée en juin 2012 avec « Carrefour Property » pour l'ilot A est « tombée » en 2013.

Prévisions pour l'année 2014

ATARAXIA prévoit de :

- proposer à la ville l'approbation d'un avenant de prorogation du traité de concession pour une durée de 4 ans. Il avait été signé le 11 avril 2006 pour une durée de 8 ans,
- poursuivre les dernières acquisitions foncières correspondant aux tranches 4, 5 et 6 pour une réalisation en 2014,
- commercialiser les 9 terrains à bâtir restant sur les tranches 4 et 5,
- poursuivre la commercialisation de l'ilot hôtelier,
- commercialiser les ilots A et B destinés à des activités et des commerces,
- engager les travaux de finition de la tranche 5 début 2014,
- réaliser, mi-2014, les travaux de finition à proximité de l'opération de logements du bailleur Pierres et lumières (tranche 1 et 2),

- lancer les travaux de viabilisation des 4 lots de l'ilot B et de l'ilot C (hôtel),

Le planning prévisionnel fera l'objet de modifications par rapport au CRAC 2012 :

Tranche 1 : 2009

Tranche 2 : 2010

Tranche 3 : 2011 – 2013

Tranche 4 : 2012 - 2016

Tranche 5 : 2014 - 2017

Considérant que ce bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2013, est excédentaire : 7.843.629 € en dépenses et 8.126.500 € en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité locale pour la ZAC du ROTHAY, présenté par la SNC ATARAXIA, pour l'année 2013, et les prévisions pour 2014

Le Maire
Constance de Pélichy

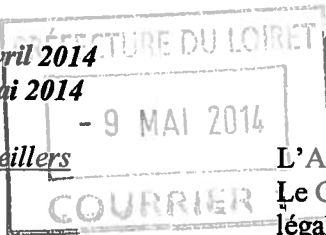
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-79

Question n°3.5
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUMIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : ZAC du Rothay – Avenant n° 2 – Prorogation du Traité de Concession pour une durée de 4 ans

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le traité de concession signé 11 avril 2006,

VU l'avenant n°1 au traité de concession relatif à son transfert à la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER,

VU le projet d'avenant n°2 au traité de concession,

Le traité de concession daté du 11 avril 2006 a été signé par la commune avec la société ATARAXIA Aménagement pour mener à bien la réalisation de la ZAC du Rothay et pour une durée de 8 ans.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRAC), arrêté au 31 décembre 2013, présenté par la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER pour la ZAC Du Rothay, est soumis à l'examen du Conseil Municipal par une autre délibération ce jour. Le planning prévisionnel prévoit que la dernière tranche, la tranche 5, soit réalisée sur la période 2014 – 2017.

Compte-tenu de l'évolution du planning de l'opération, il convient de proroger le traité de concession pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2018.

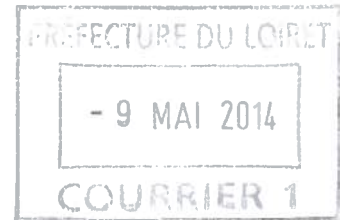
Considérant que les dispositions du traité de 2006, ainsi que de l'avenant n°1 signé le 24 décembre 2013, sont inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au Traité de Concession conclu avec la Société par Actions Simplifiée CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER et visant à proroger le traité pour une durée de 4 ans.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 mai 2014



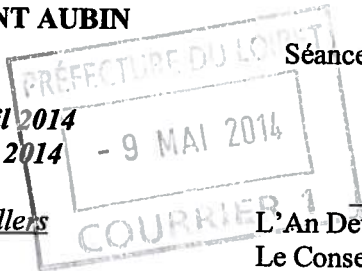
Séance du 30 avril 2014

n°14-80

Question n°4.1

Séance du 30 avril 2014

Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Modification et redéfinition des périmètres scolaires

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 mars 2009, par laquelle le Conseil Municipal a dénommé les voies de la ZAC du Rothay, et la délibération en date du 11 avril 2012, par laquelle le Conseil Municipal a rectifié une erreur relative à la définition des périmètres scolaires,

Une nouvelle voie étant créée, l'impasse des Carrières, il convient de l'intégrer aux périmètres scolaires.

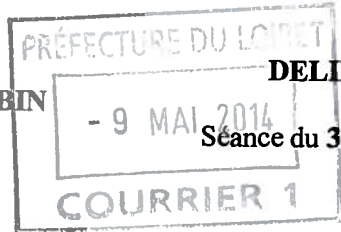
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

INTEGRE l'impasse des Carrières, voie nouvellement créée, aux périmètres scolaires existants :
soit le secteur Chêneries

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 5 mai 2014





Séance du 30 avril 2014

n°14-81

Question n°4.2
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de l'éducation musicale dans les écoles

La ville met à disposition des 3 écoles élémentaires publiques de La Ferté Saint-Aubin une intervenante musique à hauteur de 8h par semaine.

Comme tous les ans, il s'agit de solliciter le Département pour obtenir une subvention dans le cadre de la politique départementale s'inscrivant au titre de l'éducation musicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Conseil Général du Loiret la subvention susmentionnée et signer tous les documents afférents à cette demande.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-83

Question n°A.2

Séance du 30 avril 2014

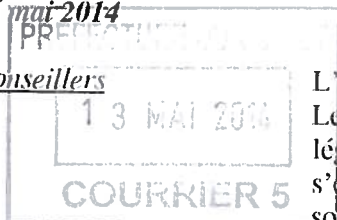
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : PACT – Convention avec la commune de Marcilly-en-Villette pour la tenue d'un spectacle

Dans le cadre du P.A.C.T. 2014 (Projets Artistiques et Culturels de Territoire), une programmation culturelle est prévue à Marcilly en villette, partenaire de notre commune : « *J'ai planté mon lit dans le prè et j'ai écouté mes rêves...* ». Cette représentation de la Compagnie EXOBUS, professionnelle dans les spectacles pour enfants, sera réalisée dans le cadre d'une « résidence d'artistes » sur La Ferté Saint-Aubin. Elle est prévue le vendredi 6 juin 2014, à 18h dans la salle Chanteloup à Marcilly-en-Villette.

Afin que les conditions techniques soient réunies pour le bon déroulement de cette représentation, la commune de Marcilly-en-Villette sollicite :

- la mise à disposition d'un agent de la ville, régisseur de l'Espace Madeleine Sologne, pour le montage du spectacle le jeudi 5 juin de 9h00 à 17h00,
- la mise à disposition de matériels techniques : 6 projecteurs avec pieds (le retour du matériel sera effectué le 10 juin et pris en charge par les services de la commune de Marcilly-en-Villette).

La commune s'étant engagée formellement auprès de Marcilly-en-Villette à financer intégralement ce spectacle pour lequel la ville bénéficie d'une subvention au titre du PACT, il est proposé au Conseil de convenir que ces mises à disposition seront effectuées à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MET A DISPOSITION, à titre gratuit, dans le cadre du partenariat qui lie les 2 communes au sein du PACT 2014, un agent municipal, technicien supérieur, le jeudi 5 juin de 9h00 à 17h00, ainsi que 6 projecteurs avec pieds. Il est précisé que les frais de repas de l'agent seront à la charge de la commune de Marcilly-en-Villette.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces mises à disposition.

Le Maire
Constance de Pélichy



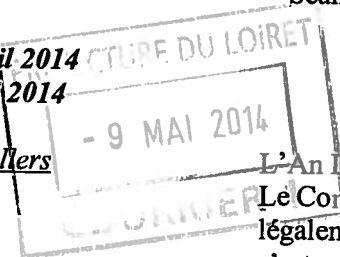
Séance du 30 avril 2014

n°14-84

Question n°B.1

Séance du 30 avril 2014

Affichage : 6 mai 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Conventions de financement CAF pour l'animation collective Famille et l'animation globale et coordination du Centre social

La Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité a présenté, en décembre 2013, son nouveau projet pluriannuel.

La Caisse d'Allocations Familiales a décidé, lors de son Conseil d'Administration du 16 Décembre 2013 :

- l'agrément la MASS au titre de l'Animation Globale et Coordination du 1er Janvier 2014 au 30 Septembre 2017
- l'agrément de la MASS au titre de l'Animation Collective Familles du 1er Janvier 2014 au 30 Septembre 2017.

La convention « Animation Globale et Coordination » reprend les axes prioritaires du projet que sont :

- Développer la fonction accueil
- Animer la participation
- Dynamiser le partenariat.

La convention « Animations Collectives Familles » insiste sur les axes :

- Animer la participation,
- Dynamiser le partenariat.

Ces deux conventions entraînent le versement de prestations de service.

Un bilan à mi-parcours sera réalisé en collaboration avec la Conseillère Technique de la CAF et portera notamment sur :

- le fonctionnement d'instances participatives
- le projet familles
- l'évolution de la fonction accueil.

Par courrier reçu en Mairie le 11 avril 2014, la CAF demande à la commune de retourner les conventions signées avant le 9 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONCLUT avec la Caisse d'Allocations Familiales les conventions de financement pour l'animation collective Famille et l'animation globale et coordination du Centre social, pour la durée suivante : du 1er Janvier 2014 au 30 Septembre 2017.

AUTORISE Madame le Maire à signer les deux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 9 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-85

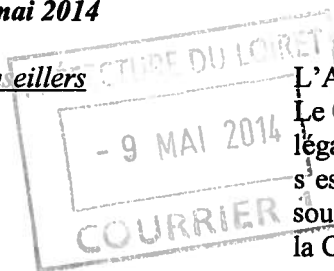
Question n°C.1
Séance du 30 avril 2014
Affichage : 6 mai 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : Avenant n°2 au contrat régional du Pays Sologne Val Sud

Le Pays Sologne Val Sud intervient comme un relais des politiques régionales territoriales ou thématiques. Cette relation se trouve formalisée par un contrat de Pays sur la période 2011-2015, lequel prévoit un programme d'actions financées par La Région Centre. En 2013, un bilan des actions a été réalisé à mi-parcours par le Pays, lequel a sollicité des ajustements auprès de la Région Centre nécessitant la signature d'un avenant n° 2 au contrat régional de Pays.

Ainsi, l'enveloppe globale du contrat de Pays Sologne Val Sud est portée à 4 670 400 euros par l'adjonction des enveloppes additionnelles suivantes :

- « **pôle centralité** » : 224 000 euros
- « **logement** » : 214 000 euros
- « **espaces publics cœurs de village** » : 119 000 euros

La commune de La Ferté Saint-Aubin constitue l'un des pôles de centralité identifié par la Région Centre. A ce titre, la Région a décidé de réserver à la commune la somme de **224 000 euros** pour la période 2014-2015. Cette subvention correspond à la réalisation de l'action présentée en annexe (projet d'extension-réhabilitation de la MASS) pour laquelle la commune a délibéré le 13 novembre 2013.

Il est précisé que le projet identifié dans l'annexe 3 de la Convention pourra être revu dans le cadre d'un nouvel avenant, à partir du moment où le nouveau projet identifié correspond aux critères régionaux.

A ce titre, il est rappelé que l'enveloppe « pôle de centralité » permet d'accompagner les projets répondant à l'une des catégories suivantes :

- **1/fonctions de centralité** : équipements supérieurs en matière de services, dont l'offre de soins, d'équipements culturels ou sportifs
- **2/attractivité commerciale** : aménagement d'espaces publics de centralité desservant les commerces et permettant le développement du lien social
- **3/ gestion économe de l'espace** : quartiers d'habitat durable, requalification de friches urbaines
- **4/ mobilité** : autour des circulations douces et pôles multimodaux
- **5/ cohésion sociale** : requalification de quartiers d'habitat social

Il est par ailleurs précisé que l'enveloppe additionnelle relative au « logement » d'un montant de **214 000 euros** doit permettre d'améliorer la réhabilitation thermique du parc public social et l'offre nouvelle de ce parc, avec une priorité aux secteurs de La Ferté Saint-Aubin, Sully-sur-Loire et Cléry Saint-André.

En revanche, La Ferté Saint-Aubin bénéficiant déjà de l'enveloppe « pôle de centralité », il ne lui sera pas possible de cumuler les aides des « espaces publics cœurs de village ».

La Région nous demande de bien vouloir signer cet avenant n°2, reçu le 28 avril, de toute urgence pour ne pas bloquer les subventions pouvant être accordées au titre du contrat de pays.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONCLUT avec la Région Centre et le Pays Sologne Val Sud un avenant n° 2 au contrat de Pays, et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

Le Maire
Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 5 mai 2014



Séance du 30 avril 2014

n°14-82

Question n°A-1
Séance du 30 avril 2014
Affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29



L'An Deux Mil Quatorze, le 30 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 avril 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de **Madame Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE à Mme Colette ROUSSEAU

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Objet : PACT – Convention d'application annuelle 2014

Lors de sa séance du 14 mars 2014, la Commission permanente du Conseil régional du Centre a décidé d'attribuer à la ville une subvention d'un montant de 42 714 €, pour une dépense subventionnable correspondant au budget artistique minimal de 87 520 €, pour la mise en œuvre du PACT (Projet Artistique et Culturel du Territoire) 2014, qui associe les communes de La Ferté Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette.

Les « P.A.C.T. Région Centre » doivent permettre la définition de la stratégie de la politique culturelle au plan local conformément aux objectifs définis dans le cadre de la politique culturelle régionale qui vise à : « favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire régional et à permettre le meilleur accès de tous à la culture ».

Par courrier reçu en Mairie le 29 avril 2014, la Région demande à la commune de signer dès que possible la convention de financement 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONCLUT avec la Région Centre la convention 2014 de soutien du Projet Artistique et Culturel du Territoire, et **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

Le Maire
Constance de Pélichy



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 30 av. 2014